



AUGUST
23 ► 25
2012

LOUVAIN-LA-NEUVE

Vers un monde
durable et solidaire

Le Forum ONE PEOPLE ONE PLANET
2012

**Conclusions
de l'atelier
Gouvernants
du Séminaire**



Think and act differently

**Propositions de l'atelier « gouvernants » du séminaire
aux ateliers « Citoyens » et « Entrepreneurs »
24 août 2012**

Animateurs : Philippe Defeyt et Jean Hinnekens
Avec la collaboration d'Isabelle Cassiers

Tenant compte de ses propres travaux de la journée du vendredi 28 août 2012, l'atelier dont les participants avaient à se considérer comme des élus qu'ils seraient aujourd'hui, se sont attachés, au cours de la journée samedi 29, à approfondir et à compléter leurs travaux de la veille compte tenu des propositions émises dans les ateliers « citoyens » et « entrepreneurs ».

Ils ont finalisé en conséquence les propositions qu'ils s'attacheraient prioritairement à mettre en œuvre « dans toute la mesure de leur possible ». Ils ont bien pris conscience en effet que, quelles que soient la détermination de leur engagement et leur volonté de changer de cap, il leur serait :

- absurde de croire pouvoir ne pas tenir compte du contexte dans lequel se trouve la société aujourd'hui, du plan local jusqu'au plan mondial, et dans tous les domaines, en ce compris les questions environnementales. Inefficace aussi, voir irresponsable, de ne pas prendre en compte les dispositions légales et réglementaires existantes, de même que les impulsions et les études entamées par les politiques antérieures, qui sont en adéquation avec les politiques qu'ils estiment devoir mener ;
- menaçant pour la démocratie de vouloir imposer, sans aucune concertation, des solutions et des priorités d'action, même s'ils affirment leur conviction que, dans des situations exceptionnelles, il appartient aux élus de faire preuve du courage politique nécessaire au dépassement des réflexes émotionnels des populations, ou de faire face, dans l'urgence, à des aléas imprévisibles.

D'une manière générale, si les participants à l'atelier se sont dits convaincus de l'intérêt d'une prise en considération des expérimentations et des réalisations novatrices dans l'émergence d'une plus grande conscience citoyenne, ils sont convaincus de même de l'urgence qu'il y a à changer de références, et dès lors de règles du jeu, du fonctionnement actuel de nos sociétés. La montée de cette conscience citoyenne par capillarité est un appui indispensable à ce changement de cap, mais celui-ci relève de la responsabilité immédiate des gouvernants. C'est dans cet esprit qu'ils considèrent qu'ils s'attacheraient en tout premier lieu à :

Citoyenneté et démocratie

Promouvoir ou à aider à la création de lieux de démocratie participative, et à favoriser une dynamisation novatrice de l'animation de ces lieux, de manière à ce qu'ils deviennent, pour la démocratie représentative, qui doit être renforcée et dynamisée, des indicateurs constants du vécu et des aspirations des populations qu'elle représente ;

Les démarches existantes ou nouvelles d'éducation permanente des adultes seraient un des piliers de cette dynamisation, et cet objectif d'approfondissement des mécanismes démocratiques réclamerait des moyens budgétaires et pédagogiques adéquats pour renforcer les rôles de l'enseignement et des enseignants, depuis les classes maternelles jusqu'à l'université, en vue de l'avènement de générations citoyennes plus participatives et plus critiques par :

- la formation à l'esprit critique, l'engagement éthique, la faculté de discussion, d'argumentation, de jugement et d'arbitrage, selon la devise Kantienne des Lumières: "Agis de la façon à ce que ton action puisse devenir une maxime universelle (et donc universellement soutenable) ;
- le développement ou la mise en œuvre efficiente¹ de mécanismes participatifs au sein même des institutions scolaires, dans l'esprit de respect des rôles et des

¹ En fait, un conseil de participation est obligatoire conformément aux articles 68 et 69 du décret du 24 juillet 1997, décret qui définit les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et qui organise les structures propres à les atteindre, mais il n'est pas toujours existant ou n'est pas mis en œuvre de manière efficiente.

responsabilités de chacune et de chacun sur lequel se fonde cette première proposition ;

- la sensibilisation à une prise en considération, dans tous les domaines de la vie, qu'ils soient individuels ou sociétaux, des implications de « soutenabilité », tant sur le plan économique et d'équité sociale, que sur celui de l'environnement, notamment par une éducation à la réception de la publicité et des messages qui tendent à créer artificiellement des besoins nouveaux sans intérêts pour la qualité de vie.

Dans cette volonté de gouvernants dans laquelle les membres du groupe se sont inscrits, et dans la logique de l'esprit qui les ont animés, ils s'engageraient à accorder aux associations citoyennes, une écoute aussi empressée, attentive et coopérative, que celle accordée aujourd'hui aux lobbies du monde de l'économie et de la finance. Ils veilleraient à ce qu'il en aille de même de la part des lieux qui élaboreraient leurs décisions ;

Enfin, toujours dans ce même esprit, ils revaloriseraient les moyens médiatiques publics ou bénéficiaires d'aides publiques, et leur confieraient des missions nouvelles et efficaces d'éveil et de formation des populations à leur capacité de participation citoyenne.

Comportements « soutenables »

S'efforçant donc de se comporter en gouvernants en charge des responsabilités dans le contexte d'aujourd'hui, et dans l'esprit de cette politique de promotion d'une démocratie la plus effective possible, les membres de l'atelier s'engageraient, comme gouvernants dans le contexte belge d'aujourd'hui, à stimuler la prise de conscience des populations aux empreintes écologiques individuelles ou collectives, et à prendre les mesures concrètes et immédiates de « soutenabilité » suivantes :

- promouvoir de manière efficace - coût, fréquences, régularité ... - des transports en commun.

Cette promotion, qui pourrait se concrétiser par une optimisation des articulations intermodales, devrait s'envisager dans une vision à long terme.

Cette vision devrait se fonder, non plus sur une concurrence entre les modes de transport, mais sur une articulation optimale, tant au niveau des infrastructures que des offres de transport des personnes comme des biens, qui infèrent des choix de déplacement. L'objectif serait de répondre de manière optimale aux besoins de déplacements et de transports de chacun, dans le souci constant des impacts directs et indirects de ces choix sur l'écosystème ;

- effectuer une réflexion en profondeur en matière d'habitat, notamment en ce qui concerne la gestion de l'aménagement du territoire, tout en promotionnant des types d'habitats alternatifs tant sur le plan de l'affectation des terrains et des bâtiments disponibles - habitats groupés par exemple - que de leur empreinte écologique - habitations et bâtiments passifs - ;
- promouvoir les comportements et les choix « soutenables » et encourager la création de tels comportements novateurs et citoyennement responsables, sur les plans individuels comme sur les plans collectifs ;
- à contrario, et progressivement suivant les cas, réfréner tous les comportements non « soutenables ».

Une telle politique, à la fois incitative et coercitive, pourrait notamment se concrétiser par :

- la suppression des soutiens directs et indirects aux comportements non « soutenables », notamment par le biais des marchés publics ;
- des pénalités et des incitants fiscaux en fonction des objectifs poursuivis. Les pénalités pourraient être affectées spécifiquement à la promotion des comportements novateurs et citoyennement responsables dont question ci-avant ;

- une adaptation de certaines réglementations - telles les règles de sécurité alimentaire par exemple - à la spécificité d'autres modes de production, de commercialisation et de consommation que les productions industrielles.

Petites et moyennes entreprises

Par ailleurs, sur le plan économique et plus particulièrement sur celui du tissu industriel et des services, leurs préoccupations premières iraient au secteur des petites et moyennes entreprises. Ils porteraient une attention particulière à celles qui sont pourvoyeuses d'emploi, et dont les objectifs prioritaires sont de contribuer socialement et environnementalement à la prospérité du pays. Ils veilleraient toutefois à ce que la sélection de ces entreprises se fasse sur base de critères transparents, et compte tenu de toutes leurs chaînes de production ou de prestations de services, à l'étranger comme en Belgique. Des certifications renouvelables de telles entreprises seraient mises à l'étude et introduites dans les meilleurs délais.

Ils s'attacheraient de même à promouvoir la création d'entreprises novatrices et à veiller à leurs capacités initiales de financement. À propos et nonobstant une révision de l'ensemble de la fiscalité à laquelle ils s'attacheraient par ailleurs, ils examineraient la faisabilité d'introduire, dans les meilleurs délais, des mesures qui permettraient de différer, pour ces entreprises, le prélèvement de l'impôt au moment de sa distribution, afin de renforcer leur trésorerie et de leur assurer de ce fait une meilleure pérennité

Par-delà les frontières

En ce qui concerne les dossiers pour lesquels la compétence des élus dans les institutions belges est partagée à des niveaux interétatiques, les membres du groupe ont mis l'accent sur le fait que, dans tous les domaines, ce n'est pas nécessairement le poids du nombre ou de la puissance géostratégique qui fait surgir ou s'épanouir une pensée nouvelle ou alternative. Un pays relativement petit comme la Belgique, ou plus encore ses communautés et régions, ne saurait certes imposer quoi que ce soit à qui que ce soit, mais la participation effective et constructive aux institutions internationales aboutissent régulièrement à l'émergence de décision dont des pays plus petits ou moins puissants ont été à l'origine.

Par ce préalable, et outre des motivations d'une conviction européenne qui les habitent pour les raisons mêmes qui ont motivé les fondateurs de l'Union Européenne, ils soulignent l'importance que peut avoir dans le concert des Nations une Europe crédible, forte et politiquement unie.

Parmi les questions qui se posent de manière supranationale, les membres du groupe ont ciblé plusieurs domaines dans lesquels il leur semble important d'agir en tant que gouvernants, s'ils étaient en responsabilité d'élus aujourd'hui.

Il s'agit plus particulièrement de :

- prendre les mesures nécessaires pour **quitter de manière radicale la philosophie néo-libérale** qui régit aujourd'hui l'ensemble de la société, sur base de la conviction que c'est « le marché », considéré comme la main invisible et infaillible, qui doit régir l'ensemble du fonctionnement dans tous les domaines. Ils ne rejettent pas pour autant les lois du marché en ce qu'elles peuvent équilibrer les échanges commerciaux et financiers, mais estiment qu'il s'agit de les réencastrier et les remettre au service du bien commun : la dignité de chaque personne et la qualité de vie en société dans un environnement durable. Ce basculement ne peut se concrétiser que par une régulation démocratique et citoyenne de proximité et le refus de considérer « le marché » comme l'indicateur des orientations politiques à prendre dans l'intérêt de ce bien commun ;
- **réguler** progressivement, par une concertation au niveau de l'Union Européenne d'abord, **l'ensemble des pratiques financières et fiscales** actuelles, par des règles normatives incontournables assorties de sanctions exemplaires. Repenser de même dans son ensemble le système fiscal belge, immédiatement pour ce qui est des aspects qui ne sont pas dépendants des liens internationaux du pays et, au niveau

supranational, au fur et à mesure des avancées qui auront pu être réalisées sur ces plans;

- participer de même à la **régulation de l'exploitation des ressources naturelles** sur l'ensemble de la planète, par une revalorisation du concept de « biens communs », soit les ressources qui devraient pouvoir être disponibles pour tout humain, en vue notamment de donner priorité aux populations locales pour l'accès à ces ressources, et en excluant toute possibilité de transfert financier de droits de polluer ou de porter atteinte aux écosystèmes ;
- **internaliser dans les prix des biens et des services les coûts sociaux et environnementaux** de leurs modes de production, tout au long de la chaîne, de la mise à disposition des matières premières jusqu'à leur commercialisation, et tant à l'étranger qu'en Belgique. Dans cette perspective, la transparence se trouvera aidée par les règles de traçabilité toujours améliorées. Par ailleurs, des labellisations claires pour le consommateur devraient être améliorées, généralisées et garanties.

Dans cette internalisation relative plus particulièrement aux coûts sociaux, outre la volonté de maintenir et d'affiner au fur et à mesure de l'évolution de la situation économique et sociale du pays la concertation sociale en Belgique, ils chercheraient à promouvoir et à dynamiser les prérogatives de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en matière de normes et de recommandations. Ils agiraient simultanément pour amener l'Organisation Internationale du Commerce (OMC), dont les finalités et le fonctionnement devrait par ailleurs lui-même être repensé, à adopter des dispositions contraignantes en cas de non respect de ces normes et de ces recommandations.